

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du 09/10/2017 à 19H30**

**Présents :** MM : DELION – OESTREICHER - HAGEN - MASSON - GONAND  
MMES: WINTERRATH – HEMMER

**Absent avec excuse :** DUMAS, SCHWARTZ (procuration à M. DELION), REYROLLE (procuration à Mme WINTERRATH).

**Secrétaire de séance :** Mme PILUTTI.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 28.08.2017 (**point N°2**)

**Point N°3 – Adhésion de la CCCE au futur syndicat mixte « Moselle Aval »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

Vu le projet de Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation "Moselle aval" soumis à consultation,

Considérant les enjeux majeurs en cas d'inondation auquel est soumis le bassin versant de Moselle aval,

Considérant que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale exerceront la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant le caractère stratégique du projet construit avec l'ensemble des parties prenantes dans la continuité de l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation "Moselle aval", projet que pourrait porter le futur syndicat mixte "Moselle aval",

Considérant l'absence de gouvernance, jusqu'alors, à l'échelle du bassin versant que nécessite la problématique des inondations,

Vu la note explicative,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **approuve le projet de statuts du futur syndicat mixte "Moselle aval" annexé à la délibération,**
- **Autorise l'adhésion de la CCCE au futur syndicat mixte "Moselle aval".**

*Conformément à l'article L5214-27 du CGCT, « A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes*

*membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté ».*

#### **4° Demande de subvention – Secours Populaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de verser une subvention d'un montant de 100 € au Secours Populaire suite à la série d'ouragans qui a touché la région Caraïbes et le sud des Etats-Unis courant septembre.

#### **5° Opération « brioches de l'amitié » organisée par l'APEI**

Dans le cadre de l'opération « Brioches de l'Amitié », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte de verser une subvention d'un montant de 100 € à l'APEI de Thionville pour soutenir leur action.

#### **6° Renouvellement abonnement « voisins vigilants »**

Dans le cadre du dispositif « voisins vigilants » mis en place en 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le réabonnement pour une année pour un montant de 333,33 € H.T.

#### **7° Remplacement alarme mairie suite orage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le devis d'un montant de 824.70 € H.T. présenté par la Société CITEOS relatif au remplacement de l'alarme en mairie suite à un violent orage.

#### **8° Création d'un 3<sup>e</sup> gîte – Modification du plan de financement**

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un troisième gîte dans l'ancien presbytère, Considérant l'arrêté N°2017-245 du 28/09/2017 attribuant une subvention DETR à la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte de modifier le plan de financement de la façon suivante :
- Coût total : 229.955 € H.T.
- DETR (30%) : 51.211,00 €
- Aide à la création hébergements touristiques CCCE : 30.000 €
- Emprunt : 50.000 €
- Fonds propres : 98.744 €

Le plan de financement ainsi modifié sera transmis à l'ensemble des organismes financeurs de ce projet.

#### **9° Divers**

**Entretien et maintenance sur la micro STEP du Lotissement « Les carrés St Hippolyte »**

En vue de la rétrocession à la commune de la voirie et de la micro STEP du lotissement « Les carrés St Hippolyte » par Nexity Foncier Conseil, Madame le Maire informe le Conseil Municipal des frais d'entretien de la micro station, à savoir 1050 € H.T. pour l'entretien et la maintenance ainsi que 1.500 € H.T. pour une vidange annuelle.

Monsieur GONAND Eric, Président du Syndicat des Eaux propose de voir avec Véolia s'il y a possibilité de facturer les frais d'assainissement sur la facture d'eau.

### **Halloween**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été saisie d'une demande faite par une habitante de Basse-Rentgen qui souhaiterait que la Municipalité organise la fête de Halloween. Le conseil municipal estime que ça n'est pas le rôle de la mairie et laisse le soin aux parents ou aux associations locales d'organiser cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 12/10/2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 10/10/2017.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

